48e ANNÉE. — N° 16,830

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f.	30f.
France et Colonies...	9 »	17f.	32f.
Etranger.....	10 »	20f.	40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

MERCREDI 31 JUILLET 1918

SAINT IGNACE de L.

SOLEIL : lever 5h47 ; coucher 8h29
LUNE : D. Q. le 30 ; nouvelle le 6

Notre collaborateur M. Charles Chaumet, nous avait envoyé samedi l'article qu'on va lire et qui a été arrêté par la censure. M. Charles Chaumet a alors adressé au président du conseil la lettre suivante :

« Paris, 28 juillet.

» Monsieur le Président du conseil,

» La censure a interdit la publication d'un article que j'avais écrit sur l'offensive du 16 avril 1917. Elle a eu peur évidemment que je révèle aux ennemis qu'il faisait un temps exécrable et que les chemins étaient bourbeux quand nos troupes ont donné l'assaut, que les mitrailleuses allemandes avaient décimé nos divisions d'infanterie, et qu'enfin, trois jours avant l'attaque on avait surpris dans la sacoche d'un sergent tué le plan détaillé d'opérations de trois de nos corps d'armée. Ce ne serait que ridicule si, d'autre part, la même censure ne permettait d'accréditer une légende dangereuse et mensongère en laissant répéter chaque jour qu'un ancien ministre de la guerre a, sur l'intervention de députés affolés, arrêté une offensive victorieuse, ainsi prolongé les horreurs de la plus sanglante des guerres et retardé la libération du territoire. Je suis convaincu, Monsieur le Président, qu'il suffira de vous signaler cette scandaleuse partialité de la censure pour la faire cesser. Vous ne tolérerez pas qu'il soit permis d'accuser injustement des ministres et des parlementaires sans qu'il soit possible de les défendre.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président du conseil, les assurances de ma haute considération.

» Charles CHAUMET,

» député de la Gironde, ancien ministre. »

Notre collaborateur n'a pas fait en vain appel à l'impartialité du président du conseil, qui a aussitôt autorisé la publication de l'article.

Une légende

Le groupe socialiste a décidé de demander à la Chambre la publication au *Journal officiel* des séances du comité secret qui furent tenues à la suite de l'offensive du 16 avril 1917. N'y a-t-il pas d'inconvénients à ce qu'on fasse intégralement connaître au public et à l'étranger, c'est-à-dire à nos ennemis, les discours prononcés et les documents lus en cette circonstance ? Je n'oserais l'affirmer. Mes souvenirs ne sont plus assez précis. Il conviendrait, je crois, de soumettre la question à l'arbitrage du président de la Chambre ou de la commission de l'armée. Mais en tout cas, il importe de ne pas laisser plus longtemps s'accréditer la légende dangereuse et mensongère dont certains journaux se font les propagandistes trop zélés. Je la rappelle d'un mot : l'offensive victorieuse du 16 avril aurait été arrêtée par le gouvernement Ribot-Painlevé sur l'intervention de députés contrôleurs aux armées. Oui ! des politiciens inconscients et prétentieux auraient arraché à la faiblesse du ministre de la guerre les ordres funestes qui auraient empêché le général en chef d'enfoncer les lignes allemandes et de refouler l'ennemi sur la Meuse et sur le Rhin.

On comprend la douloureuse indignation des braves gens qui recueillent ces affirmations ! Si elles étaient exactes, je serais le premier à demander la mise en accusation de M. Painlevé et de ses complices. Heureusement il n'y a rien de vrai dans ces racontars. Voici la vérité certaine, établie par des documents que j'ai vus :

Le général Nivelle a déclanché le 16 avril, dans les conditions qu'il a librement déterminées, à l'heure qu'il a spontanément fixée, une offensive préparée depuis plusieurs mois et qui avait pour but d'enlever, de Reims à Moussy, les trois ou quatre lignes des positions allemandes et de s'emparer de l'artillerie ennemie. Le général en chef escomptait en huit heures une avance de dix kilomètres vers le nord et vers le nord-est; il pensait être à Laon à l'aube du deuxième jour, prendre Brimont dans la première matinée. Les deuxième et troisième jours, l'avance devait être plus rapide encore. On montait à grandes étapes vers Sedan, Namur, la pointe méridionale de la Hollande. C'était la libération si ardemment espérée et prochaine.

Le général Nivelle avait en effet déclaré, à la fin de février, que la rupture du front ennemi devait être réalisée en vingt-quatre heures, au plus tard en quarante-huit heures. Si la bataille dans ce délai n'est pas gagnée, on peut être certain qu'elle ne le sera jamais. Là-dessus tout le monde est d'accord. En effet, les offensives allemandes qui ont réussi ont toujours obtenu en quelques heures leurs résultats décisifs.

L'offensive de rupture est donc déclanchée le 16 avril, à six heures du matin. Malgré l'héroïsme des soldats, au lieu de 10 kilomètres, nous avons avancé vers le nord de 500 mètres, et vers le nord-est au maximum et sur certains points seulement de 2 kilomètres 500. Aussi, dès le lendemain, le 17, à midi, le général en chef, spontanément, sans aucun ordre, sans même aucune suggestion du gouvernement, arrêtait une offensive désormais impuissante à obtenir la rupture des lignes ennemies.

Notre collègue M. Ybarnegaray, témoin et acteur dans l'offensive du 16 avril, nous dit, en comité secret, un émouvant tableau de cette sanglante bataille. Ses critiques, si vous préférez ses constatations, furent corroborées par les rapports de la commission de l'armée à la Chambre, et au Sénat même par le rapport de M. Henry Bérenger. Nous avions en abondance les canons, les munitions, les armements de toutes sortes, mais nous n'étions pas prêts pour les voies de communications. L'entraînement professionnel des combattants était insuffisant, le service de santé laissait à désirer.

Deux autres causes extérieures vinrent aggraver ces défauts de préparation intérieure : la première fut l'intempérie continue de la saison équinoxiale; la seconde, une imprudence du commandement dans une armée. Le mois d'avril fut, on s'en souvient, exceptionnellement mauvais. Ce ne fut qu'une bourrasque continuelle. Aussi un témoin autorisé écrivait-il : « Etant donné l'état du terrain détrempé, étant donné que l'hiver durait encore, la mission rapide confiée à l'unité était une utopie... Le temps était si mauvais qu'il fut impossible à l'infanterie de suivre les barrages d'artillerie. Les fusils mitrailleurs, les mitrailleuses et même les fusils étaient hors de service... L'infanterie jeta presque tout son chargement. Les troupes noires perdirent les trois quarts de leur valeur combative. L'assaut fut ralenti, les réglages aériens impossibles, les transports impraticables. »

Seconde faute, une imprudence grave : un sergent porteur de l'ordre d'opération qui détaillait le dispositif d'attaques de trois corps d'armée fut tué, sa sacoche enlevée par l'ennemi. Celui-ci prit naturellement ses dispositions en conséquence des renseignements précieux qu'il avait ainsi recueillis.

Le haut commandement savait que les Allemands étaient au courant de ses plans; il ne les modifia point. Cependant il nous en coûta des pertes cruelles. Mais ce furent surtout les mitrailleuses allemandes qui arrêtèrent l'élan de nos troupes. Elles n'avaient pas été détruites par notre préparation d'artillerie; elles fauchèrent littéralement nos divisions d'infanterie qui s'étaient lancées à l'assaut avec un admirable confiance !

La déception de nos troupes fut d'autant plus douloureuse que l'enthousiasme avait été plus vif. On avait espéré rompre le front ennemi d'un seul élan, et on arrivait à grand'peine sur les secondes lignes. Tout le plan d'opération grandiose du général en chef s'écroulait, nous avons sommairement expliqué pourquoi. Encore une fois, il n'y a point trace d'un ordre quelconque du gouvernement.

Charles CHAUMET.

LA RETRAITE DU "BON JUGE"

Il y avait une fois un juge qui acquitta une femme enceinte ayant volé un petit pain. Il n'en avait nul « droit », au point de vue de la lettre du Code; mais il avait pour lui l'équité, la raison et la bonté. Le lendemain il était célèbre. Son portrait en carte postale s'étalait dans les devantures entre Mayol et la reine de Madagascar. On l'appela « le Bon Juge » pour le distinguer des autres...

Si M. Magnaud, alors juge à Château-Thierry, avait joui simplement de sa gloire sans chercher à la mériter, il serait encore dans les albums de cartes postales. Mais il continua à ne pas appliquer le Code pénal, au nom d'une justice supérieure à la justice. Dans des cas un peu plus compliqués que celui de la femme enceinte il prononçait des acquittements « avec le motif », ou bien faisait dans les considérants de ses jugements le procès de la loi au lieu de faire celui du délinquant.

On lui prépara sournoisement des « espèces » où il eut du champ pour dire son fait au législateur. Les avocats, ravis de trouver sur le siège un avocat d'office, s'en donnaient à cœur joie de glorifier un magistrat qui était presque un confrère. Ses jugements firent le tour de la presse avec des commentaires attendris. Jamais les journalistes n'avaient tant pleuré de joie sur le rabat des chats-fourrés.

Quelques-uns se refusaient à ouvrir l'écluse des glandes lacrymales. Tout en rendant justice aux bonnes intentions du juge Magnaud — l'enfer en est pavé — ils insinuaient qu'un magistrat est là pour appliquer la loi et non pour la discuter, la démolir et l'annihiler. Autre chose est d'en adapter la lettre et l'esprit à tel ou tel cas, et de l'ignorer systématiquement, sous le prétexte qu'elle ne répond pas à la justice idéale telle qu'on la conçoit.

Si la loi est mauvaise, changez-la ! Demandez un mandat de législateur, et entassez projets de loi sur amendements pour établir enfin le règne de la justice sur la terre, et la paix entre les hommes de bonne volonté. C'est une œuvre de longue haleine, sans doute, et les siècles ont passé sans l'avoir accomplie. Mais au monument on peut apporter son petit caillou...

C'est ce que fit le Bon Juge. M. Clemenceau, avec patte de velours et sourire, lui proposa un beau jour une candidature à Paris. M. Magnaud fut élu, siégea au Parlement, présenta force projets de loi sur une organisation meilleure de la répression publique, de la Bonté et de la Beauté sociales. Mais l'air de Château-Thierry était meilleur pour les cultures du Bon Juge. Celui du Palais-Bourbon est chargé de microbes qui ont tôt fait de vicier les plus belles causes. Magnaud n'était plus qu'un de nos « honorables » comme il y en a tant, comme il y en a trop...

Dans ces milieux parlementaires où l'on a d'autres soucis que la justice, et d'autres chats à fouetter que les chats-fourrés, il ne fit pas recette. Son heure était passée. Les revuistes eux-mêmes l'abandonnaient. Il lâcha la justice idéale pour revenir à la magistrature. Il avait revêtu pendant la guerre son uniforme de territorial. Aujourd'hui on annonce sa retraite définitive. A qui la balance Magnaud avec la manière de s'en servir ? Nous n'avions qu'un Bon Juge, et on le laisse partir. Il y a là les éléments d'une interpellation sévère à M. le Ministre de la justice. La parole est à M. Renaudel.

P. B.

250 navires de guerre américains dans les eaux européennes

Londres, 30 juillet. — Parlant à Londres, M. Franklin Roosevelt, secrétaire adjoint de la marine de guerre des Etats-Unis, a dit :

« Il y a actuellement 250 navires de guerre américains ayant d'une façon permanente leur base de ce côté de l'océan. Leur nombre ira en croissant plus rapidement l'année prochaine que dans l'année écoulée. Les Américains ne sont en guerre que depuis un an, mais ils y resteront jusqu'à ce que la dernière goutte de leur sang ait été versée pour la victoire des alliés. »

Les Allemands s'emparent du dernier vaisseau de guerre turc

Londres, 30 juillet. — L'irritation contre l'Allemagne a récemment augmenté en Turquie à la suite d'incidents qui se sont produits la semaine dernière. Les Allemands demandèrent qu'on leur livrât le croiseur turc « Hamidieh », le seul grand vaisseau de guerre qui reste à la flotte ottomane, en compensation de la perte du « Breslau », détruit au large des Dardanelles. Malgré la protestation des Turcs, le « Hamidieh », arborant un pavillon allemand, est parti pour Sébastopol. Les Allemands ont également enlevé aux Turcs le « Gœben » sans consentir au paiement d'une indemnité.

CONSEIL DES MINISTRES

Le relèvement de la solde des hommes de troupe

Paris, 30 juillet. — Les ministres réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, se sont entretenus de la situation militaire et diplomatique.

Le conseil des ministres a autorisé les ministres des finances, de la guerre et de la marine à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi apportant des améliorations à la situation matérielle des sous-officiers, caporaux et soldats et des marins. Ces mesures qui, pour l'amélioration de la solde, entraîneront une dépense annuelle supérieure à 700 millions, aurait effet à partir du 1er août prochain.

Le commissariat des transports maritimes

Le Président de la République a signé un décret maintenant M. Fernand Buisson, à titre de mission temporaire non rétribuée, dans les fonctions de commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande.

Les congés pour travaux agricoles

Paris, 29 juillet. — Le sous-secrétaire d'Etat du service de santé vient d'envoyer des instructions à tous les directeurs du service de santé des régions pour obtenir qu'ils augmentent le nombre des détachements temporaires aux travaux agricoles et donnent des congés de travail aussi nombreux que possible à tous les blessés en traitement susceptibles, vu leur état, de participer à ces travaux.

Bien que la résistance ennemie se soit accrue, les troupes alliées enlèvent de nouveaux villages

Paris, 30 juillet. — Pendant la journée du 29 juillet, la bataille a été extrêmement violente sur tout le front. L'ennemi a fait tête sur les positions au sud de la Crise et de l'Ardre que nous avions indiquées comme une bonne ligne de défense avant la Vesle, et il a essayé, par d'incessantes contre-attaques, de refouler nos colonnes; mais il n'a pu briser l'ardeur offensive de nos troupes et les empêcher d'avancer.

Ainsi que nous le prévoyions hier, notre armée d'aile gauche, celle de Mangin, a commencé à se porter à la hauteur de notre centre, qui tenait la ligne de l'Ourcq, depuis Fère-en-Tardenois jusque près de Ronchères.

De notre gauche à notre droite, sur ce front de combat qui mesure plus de cinquante kilomètres, les opérations les plus importantes à signaler sont les suivantes :

A huit kilomètres au sud de Soissons, les Ecossais, qui font partie de l'armée Mangin, ont enlevé le parc et le château de Buzancy; nous entourons donc maintenant par l'ouest et par le sud l'extrémité du plateau situé entre la Crise et l'Aisne.

On prétend que, plus au sud, nous avons pris le village et le mamelon boisé d'Hartennes, position difficile à enlever; le Communiqué ne l'ayant pas encore dit, il convient d'en attendre la confirmation.

En tout cas, maintenant que nous avons pris pied sur la grande arête au nord du Grand-Rozoy, et que nous tâchons de progresser sur cette arête en direction de Servenay et de Cramaille, la position d'Hartennes sera plus facile à faire tomber, ainsi que les villages de Muret, Droizy et Launoy, sur la rive gauche de la Crise.

Les troupes du général Degoutte, en liaison avec celles de Mangin, ont été chargées de balayer la rive nord de l'Ourcq entre Oulchy et Fère-en-Tardenois; elles ont définitivement pris la fameuse butte de Chalmont, qui domine toute la région du Tardenois.

A l'est de Fère, nos vaillants alliés américains ont enlevé, perdu, repris et gardé définitivement Sergy; puis se sont avancés vers Coulonges, pendant que nous enlevions Ronchères.

Enfin, à l'extrémité est du front de combat, l'armée Berthelot serre de très près le sud de la route de Dormans à Reims, qu'elle dépasse même un peu vers Villers-Agron et, plus loin, entre Bligny et Vrigny.

En somme, l'ennemi, qui a été encore renforcé par de nouvelles divisions, s'est arrêté sur de très bonnes positions, surtout aux abords de la Crise et sur les hauteurs boisées qui dominent, à deux ou trois kilomètres au nord, la route de Fère à Villers-Agron, ainsi que sur les sommets qui se dirigent sur l'Ardre, vers Poilly, en passant par le Signal-Saint-Antoine.

A-t-il l'intention d'y marquer seulement un temps d'arrêt, puis de se retirer sur la Vesle ? Cela dépendra évidemment de la force avec laquelle nous accentuerons notre pression sur lui.

Général MARABAIL.

L'ennemi avoue

Zurich, 30 juillet. — Après plusieurs jours de tentatives désespérées pour atténuer l'importance de la défaite, les journaux allemands qui s'occupent de la situation militaire se décident aujourd'hui à faire un aveu complet.

Une note officieuse ayant pour titre : « La situation sur la Marne, » publiée à peu près dans les mêmes termes par tous les journaux allemands, est ainsi conçue :

« La physionomie prise par la lutte sur le front entre Soissons et Reims et en Champagne à la suite des attaques allemandes et des contre-attaques franco-anglaises, a conduit à la nécessité de renvoyer à quelque temps le coup décisif contre le front anglo-français en Occident.

» Il faut, à cet effet, créer de nouvelles bases pour les opérations subséquentes, procéder à des déplacements et regroupements stratégiques.

» Afin de prendre des mesures en toute indépendance de l'action de l'adversaire, et de ne pas être forcé de sacrifier dans la défense sous la pression ennemie le temps et les forces nécessaires à la préparation de nouvelles opérations, notre commandement s'est efforcé de diminuer la possibilité pour l'ennemi de déranger nos préparatifs.

» Après le passage de la Marne et le coup de Foch sur le front entre l'Aisne et la Marne, le front en cul-de-sac entre Soissons et Reims était devenu trop étroit et trop profond.

» La circonstance permettait à Foch, par une pression concentrique sur les flancs, de tenir continuellement en danger d'étranglement une longue partie du front allemand. De même, en présence de l'obligation de maintenir sur cette partie du front de gran des masses de troupes afin de paralyser la menace adverse, notre commandement s'est vu dans la nécessité, après l'évacuation de la tête de pont sur la Marne, près de Château-Thierry, de raccourcir sensiblement les positions en forme de cul-de-sac de cette région.

» Malgré cette mesure, il existait encore pour Foch la possibilité de battre de trois côtés les masses allemandes concentrées dans un profond saillant, circonstances qui diminuaient la liberté d'action désirée par notre commandement.

» Puisque nous savons que notre état-major ne se préoccupe pas d'avantages territoriaux, mais seulement de considérations stratégiques, et que sa volonté est de conserver à tout prix l'initiative des opérations, il ne faudrait pas être surpris si, ces jours prochains, notre commandement devait décider d'accentuer la manœuvre des jours passés, et diminuer ultérieurement le front formé en cul-de-sac entre Soissons et Reims, en retirant dans la direction du nord notre front de la Marne.

» Un repli d'une dizaine de kilomètres serait peut-être suffisant pour rendre à notre état-major l'espace libre dont il a besoin.

» La presse ennemie a fait ces jours derniers allusion à la possibilité qu'Hindenburg se voie dans l'obligation de ramener le front jusqu'à la Vesle. Nous ne le croyons pas nécessaire aujourd'hui. En tout cas, nous verrons ces jours prochains si les journaux ennemis ont deviné le plan d'Hindenburg. Toutefois, si la retraite devait se produire jusqu'à la Vesle, notre « front intérieur » ne voudrait certainement pas pour cela renoncer à sa confiance en notre Hindenburg, car la manœuvre a uniquement pour but de restituer à notre commandement sa liberté d'action. »

Ce Communiqué pour le « front intérieur » est assez éloquent par lui-même; il avoue clairement que Hindenburg avait perdu la liberté d'action qu'il cherche à reconquérir. Il est surtout un témoignage de la profonde impression produite en Allemagne par la défaite subie.

Les meilleures unités allemandes en ligne

Armées américaines, 30 juillet.— Désorientés par l'avance franco-américaine au nord de la Marne et de l'Ourcq, les Allemands amènent sur le front leurs meilleures unités.

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

Du 29 juillet (23 heures)

La journée a été marquée par des combats très violents engagés sur tout le front au nord de la Marne.

L'ennemi, dont la résistance s'est fortement accrue, nous a disputé le terrain pied à pied et a tenté de nous refouler par de nombreuses contre-attaques.

Nos troupes, repoussant tous les assauts, ont réalisé une avance nouvelle.

Aux abords du village de BUZANCY, les Ecossais se sont emparés du parc et du château et ont maintenu leurs positions, en dépit des efforts répétés des Allemands pour les en chasser.

A l'est du PLESSIER-HULEU et d'OULCHY-LE-CHATEAU, nous avons dépassé la route de Château-Thierry, pris GRAND-ROZOY et CUGNY et enlevé au cours d'une brillante action la BUTTE DE CHALMONT. Quatre cent cinquante prisonniers sont restés entre nos mains.

Sur la RIVE DROITE DE L'OURCQ, nous avons élargi nos gains au nord de FÈRE-EN-TARDENOIS et pénétré dans SERGY. Plus au sud, RONCHÈRES est tombé en notre pouvoir.

Sur notre droite, nous avons dépassé la route de DORMANS à REIMS, au sud de VILLERS-AGRON, et gagné du terrain à l'ouest de BLIGNY et SAINTE-EUPHRAISE.

En CHAMPAGNE, une attaque allemande dans la région au sud du MONT SANS NOM n'a pas obtenu de résultat.

Cugny est situé à 2 kilomètres à l'est d'**Oulchy**.
Sergy est situé à 6 kilomètres à l'est de **Fère-en-Tardenois**.
Rouchères est situé à 8 kilomètres au nord de **Dormans**.

Du 30 Juillet (14 heures)

Au cours de la nuit, aucun événement important à signaler sur le front au nord de la Marne.

COMMUNIQUÉS ANGLAIS

Du 29 juillet (soir)

Au cours de l'opération de détail que nous avons exécutée la nuit dernière dans le secteur de MORLANCOURT, nous avons capturé cent quarante-trois prisonniers et trente-six mitrailleuses. Tous nos objectifs ont été atteints et trois contre-attaques locales ont été repoussées avec pertes pour l'ennemi.

Rien d'autre à signaler.

Du 30 juillet (après-midi)

La nuit dernière, nous avons capturé quelques prisonniers au cours d'un raid heureux exécuté dans le voisinage d'AYETTE.

Un peu après minuit, des patrouilles australiennes ont pénétré dans les positions ennemies aux environs de MERRIS. Nos troupes ont fait quarante prisonniers dans cette localité.

L'artillerie ennemie a été active avec émission d'obus à gaz au NORD-OUEST D'ALBERT. Elle a également manifesté de l'activité en de nombreux points entre le CANAL DE LA BASSEE et YPRES.

COMMUNIQUÉ AMERICAIN

Du 29 juillet (21 heures)

Au delà de la ligne de L'OURCQ, de fortes contre-attaques exécutées par des troupes fraîches ennemies ont donné lieu à de durs combats.

SERGY pris hier par nos troupes, après avoir changé quatre fois de mains, reste en notre possession.

La défaveur de Hindenburg

La Haye, 30 juillet. — Il est évident que les récents événements du front ont ébranlé la confiance du public allemand dans le haut commandement, surtout en Hindenburg. On murmure que Ludendorff et son parti ne sont pas mécontents de la défaveur de Hindenburg. Les journaux admettent que le maréchal Hindenburg est attaqué d'une manière ingrate, tandis que le nom de Ludendorff ne figure pas dans les critiques.

L'échec du plan de Hindenburg, qui a eu pour résultat la plus grave défaite subie par les Allemands pendant la guerre, mine la position de Hindenburg et de son parti au quartier général. Entre temps, Ludendorff, qui a la presse en main, verse de l'huile sur le feu en faisant semblant de le soutenir. Le kaiser appuierait Ludendorff.

Les Américains battent la garde prussienne

Armée américaine, 30 juillet. — Sur le front de Sergy-Seringes, les Américains ont lutté contre le 4e régiment de la garde prussienne, qu'ils ont fini, malgré des contre-attaques répétées et violentes, par rejeter au delà des hauteurs et au delà de Sergy.

Sergy n'a pas changé moins de neuf fois de main au cours des récents combats; au soir, le village reste au pouvoir des Américains, qui ont fait peu de prisonniers. On devine par là ce qu'a pu être la lutte. On s'explique que le haut commandement allemand ait fait donner la garde prussienne; il avait à protéger la retraite des troupes qui occupent la forêt de Nesles. L'ennemi a encore d'énormes dépôts de munitions et beaucoup de pièces de gros calibre.

Le rôle de la cavalerie

Avec les armées américaines, 30 juillet. — La cavalerie a contribué très utilement à la bataille en restant en contact avec l'ennemi et en signalant ses replis successifs; mais nulle part elle n'a rencontré l'occasion de remplir son rôle d'une façon efficace par suite de la résistance allemande.

Sur les routes boisées, le char cuirassé, ou même le tank léger, est le meilleur moyen d'appuyer une avance rapide et de nettoyer les nids de résistance ennemis. L'installation dans les arbres de plateformes pour mitrailleuses a rendu de grands services à l'ennemi dans cette région couverte de forêts, et les tireurs américains se sont fait un jeu de descendre les mitrailleurs dès qu'ils étaient repérés.

« C'est comme la chasse à l'écureuil, nous dit froidement l'un d'eux; mais le Boche est un bien plus gros animal. »

Foch génie militaire

Londres, 30 juillet. — Au cours d'un banquet, lord Curzon, parlant des événements de la quinzaine écoulée, s'est exprimé ainsi :

« L'ennemi a promis à son pays le luxe d'un coup d'assommoir, de knock-out : il a échoué, et il a perdu en quelques jours plus qu'il n'avait gagné. Dans les quelques premières heures de combat, l'ennemi a perdu en prisonniers, en morts et en blessés un nombre d'hommes plus grand qu'il ne nous est possible d'imaginer; il a perdu, en outre, l'initiative. Un coup sensible a été porté au moral et au prestige de ses troupes.

» Nous avons sept millions d'hommes sous les armes; trois millions servent à l'étranger.

» Dans le général Foch, les alliés ont trouvé un génie militaire.

» Nous avons tout lieu d'être fiers de nos alliés américains, dont l'ennemi avait accueilli par des phrases méprisantes l'entrée en guerre. L'effet de cette entrée a été électrique. Sa valeur morale a été très grande pour les alliés; elle a exercé une grande influence sur l'ennemi, et cette influence ne fera que croître. »

L'avance victorieuse

(De notre correspondant spécial accrédité auprès des armées.)

Aux armées, 29 juillet. — Quand on parcourt la zone de bataille, il existe deux indices indiscutables pour se rendre compte de l'avance victorieuse de nos troupes, les territoriaux et les canons. Quand les uns et les autres sont en marche vers la ligne de feu, vous pouvez en conclure que les affaires vont bien et que le Boche recule. Aujourd'hui, en sortant de Château-Thierry sur les routes allant vers le nord, nous avons rencontré des files nombreuses de canons; tracteurs, attelages montaient lentement sans arrêt; les artilleurs perchés sur les affûts, les jambes pendantes, avaient l'air gai et les fantassins regardaient passer tous ces convois avec autant d'admiration que de reconnaissance.

Plus loin montaient aussi lentement (chi va piano va lungo) les compagnies de territoriaux vers des cantonnements nouveaux, des cantonnements où, il y a à peine huit jours, étaient encore installés des kommandantures. On a donc avancé !

Et de fait, dans le premier poste de commandement que nous rencontrons, on nous donne les nouvelles dernières : Nous avons franchi l'Ourcq, passé des éléments sur la rive nord, nous avons pénétré dans Fère-en-Tardenois, et notre avance méthodique se poursuit malgré la vive résistance d'un ennemi qui ne s'en va qu'à regret et contraint.

Une carte ne peut vous donner qu'une idée relative et vague de l'avance qui a été réalisée au nord de la Marne depuis le déclanchement de notre contre-offensive. Il faut avoir vu le terrain, l'avoir parcouru en tous sens, avoir escaladé ces pitons abruptes, traversé ces forêts pleines de broussailles pour se rendre compte de toute l'étendue de notre victoire en même temps que de l'ardeur combattive qui a su animer nos troupes pour vaincre de pareils obstacles de la nature auxquels venaient encore s'ajouter les canons, les mitrailleuses et les nombreux engins de l'ennemi.

On devine les points où la lutte a été particulièrement acharnée; les trous de marmites y sont plus nombreux; des capotes, des casques, des armes, des munitions éparses sur tout le sol prouvent que le Boche s'est défendu et quelques tombes hâtivement creusées à côté prouvent aussi que notre pollu a raison de lui.

Plus loin un gros tas d'obus dans des cases d'osier. Les artilleurs allemands ont dû s'enfuir, à moins qu'ils n'aient été faits prisonniers.

Nous longeons la voie ferrée de Château-Thierry à Oulchy, nous traversons Bézu, Epieds, Coincy. Des ruines, encore des ruines. Il n'est pas une maison qui n'ait reçu sa blessure ! Les clochers des églises ont des allures chancelantes. Aux carrefours des routes on voit des inscriptions en allemand donnant les différentes directions : une d'elles indique vers l'avant et en dessous d'une grande flèche « vers Château-Thierry ». Un poilu facétieux, soucieux d'exactitude, a changé le sens de la flèche.

A Coincy, quelques inscriptions curieuses. La réquisition est interdite dans cette localité, sans doute pour permettre au commandement d'organiser lui-même avec plus de méthode son œuvre de razzia et de vol. Dans ce même village qui devait être autrefois tout de quiétude et de tranquillité comme le montrent des cartes postales que nous avons trouvées dans une boutique maintenant déserte et saccagée, le pont a sauté et, sur la place, les arbres ont été fauchés par les obus : des cadavres de chevaux ajoutent encore une note macabre à ce spectacle de désolation.

Dans une ferme des environs, nous avons trouvé des prisonniers qui viennent en droite ligne de Fère-en-Tardenois et qui attendaient la leur évacuation vers l'arrière. A les voir, à les interroger, on ne peut s'empêcher de constater que leur démoralisation s'accentue au dès propositions étonnantes. Rien de pareil n'avait pu être remarqué jusqu'ici. Un capitaine, commandant un bataillon de ligne, avouait que lui et tant d'autres de ses camarades n'avaient plus qu'un désir, c'est que la guerre finisse, quel que soit le vainqueur.

On peut rapprocher cette déclaration d'une lettre d'un soldat allemand au sujet de l'offensive, écrite le 18 juillet 1918, datée de la gauche de Reims.

« Nous avons reçu une raclée (wir haben bresche bekommen); la faute n'en est pas à nous, mais au commandement; c'est vraiment le comble de la misère qu'une attaque manquée. »

Et il me revient à l'esprit le mot de ce brave territorial qui me disait : « Ça va, ça va, nous tenons le bon bout. »

Au retour, à la rive sud de la Marne, nous avons rencontré les mêmes convois que nous avions croisés il y a quelques semaines. Avec leurs charrettes sur lesquelles ils avaient emplié au hasard des objets de première nécessité, les habitants regagnaient leurs demeures. Un peu d'inquiétude se peignait sur leurs visages. Comment allaient-ils retrouver leurs maisons ? Seraient-elles complètement démolies ou pourraient-ils reprendre la vie normale d'autrefois ? Malgré tout on devinait en eux la joie de retrouver un foyer un instant abandonné. Tout au moins ils étaient sûrs de retrouver leurs champs, leurs moissons et des souvenirs.

Emile THOMAS.

M. MALVY devant la Haute Cour

Les témoins de la défense

Paris, 30 juillet. — La quinzième audience ne fait pas recette. Les tribunes, qui hier étaient trop petites, sont à peu près vides; par contre, les membres de la Cour, que le devoir et le règlement obligent à siéger, sont tous présents lorsqu'à 9 h. 10 le président déclare l'audience ouverte.

L'appel nominal ne révèle qu'une absence, celle de M. Darbot, sénateur de la Haute-Marne.

L'audition des témoins cités par la défense continue.

M. MARCEL SEMBAT

M. Marcel Sembat, qui fut le collègue de M. Malvy dans le cabinet Viviani, déclare que l'ex-ministre de l'intérieur eut une conduite admirable, que les faits ont justifiée.

Me Bourdillon : « A un moment quelconque, M. Malvy a-t-il pratiqué une politique personnelle ? A-t-il été l'agent occulte de M. Caillaux ? »

R. : « Je suis persuadé que non. Au début de la guerre, il y avait des différends entre M. Caillaux et ses chefs militaires. On l'envoya en mission dans l'Amérique du Sud, on voulut l'éloigner de France. (Sourires.) Tout prétexte fut ainsi retiré à toute espèce d'agitation. C'était notre idée dominante au point de vue de la politique intérieure. M. Malvy s'est toujours exprimé au sujet de M. Caillaux avec le plus grand souci de la défense nationale et la plus grande indépendance. »

M. ALBERT THOMAS

M. Albert Thomas, ancien ministre de l'armement, qui dépose ensuite, déclare qu'il n'est guère d'affaires traitées devant la Haute-Cour dont n'ait eu connaissance le conseil des ministres : « J'estime, en mon âme et conscience, dit-il, que mon collègue a toujours soutenu de plein cœur tous les intérêts de la défense nationale. »

M. DANIEL VINCENT

M. Daniel Vincent, introduit, après M. Thomas, déclare qu'il a toujours trouvé en M. Malvy la plus grande compréhension des intérêts du pays.

M. RENE BESNARD

M. René Besnard, ancien sous-secrétaire d'Etat à la guerre, parle ensuite, sans rien apprendre, de son contact avec M. Malvy au moment de l'agitation du personnel féminin de la rue Saint-Dominique.

M. DALIMIER

M. Dalimier vient affirmer : « Pendant trois années, j'ai eu trop souvent l'occasion de partager les angoisses de M. Malvy, pour ne pas être certain de son innocence. En août 1914, lorsque la situation était grave, alors que les Allemands marchaient sur Paris, des larmes montaient à mes yeux et M. Malvy pleurait. Lorsque nous apprîmes que Verdun fut sauvé, M. Malvy eut un tel soupir de joie qu'il ne pouvait être simulé. C'était une joie sincèrement patriotique ! »

M. PAINLEVÉ

M. Paul Painlevé, ancien président du conseil, est introduit pour faire une nouvelle déposition au sujet de deux incidents qui ont été traités au comité de guerre.

M. Painlevé : « C'est vers la fin de mai que les mutineries commencèrent; elles finirent peu de temps après. On a lu une lettre du 29 mai, du général en chef, demandant des mesures spéciales; le général en chef vint au comité de guerre à ce sujet. Tout le monde était d'accord sur la nécessité de poursuivre les tracts; mais fallait-il faire arrêter Merrheim et perquisitionner à la Bourse du travail ? Fallait-il interdire toute action corporative ? Fallait-il recourir aux cours martiales ? Sur le premier point, on fut d'accord que cela ferait plus de mal que de bien. Le général en chef le reconnut. Même accord sur la question des réunions corporatives.

» Restait la douloureuse question des garanties judiciaires. Je proposai un projet supprimant quelques-unes des garanties : recours en grâce, par exemple. Je ne rencontrai aucune résistance de M. le Ministre de l'intérieur. C'était là une mesure grave, autrement grave que la question Mauricius. Ces décisions, acceptées par le général en chef, ne plurent pas à tous les services, et notamment au 2e bureau. Et je reçus de nouvelles propositions pour des mesures plus sévères. Je priai M. Malvy d'envoyer M. Leymarie pour causer avec le général en chef; celui-ci vint au comité de guerre, et on tomba d'accord. Cela se passait à la fin de juin, et les mutineries avaient cessé.

» Après le 14 juillet, on se demanda si on pouvait revenir sur les mesures exceptionnelles prises au point de vue judiciaire. Le deuxième bureau n'était pas partisan de la clémence. J'étais d'un avis contraire. Je voulus que l'initiative vînt du commandement. M. Malvy fut le premier à acquiescer. La politique de M. Malvy a été discutée par votre commission de l'armée.

» En juillet 1917, M. Henry Bérenger a rendu hommage aux efforts du gouvernement pour rétablir l'ordre. Il a reconnu que nous avons fait sortir les mauvais éléments des Bourses du travail et que nous avons appliqué une discipline sévère. Seul, M. Clemenceau a fait des réserves, c'était à la veille de son interpellation. J'ai soumis au Sénat les mesures prises, et le Sénat a bien voulu m'applaudir. L'ordre était rétabli et de beaux succès militaires ont suivi. Le Sénat n'a pas eu à regretter son vote de confiance. »

Me Bourdillon : « La Cour de justice a entendu le lieutenant Marchand raconter une entrevue avec vous; vous lui auriez dit quand il vous apportait des griefs contre M. Malvy : « C'est de la fange ! »

M. Painlevé : « M. Marchand appartenait à mon comité électoral. Il m'apporta les doléances du deuxième bureau, mais il ne m'avait pas parlé de M. Malvy. Et lorsque je lui dis : « C'est de la fange », à propos d'affaires qu'il m'énumérait et que je ne connaissait pas, je ne pouvais pas penser à M. Malvy. »

Le lieutenant Marchand, qui est assis dans la partie réservée aux témoins, demande à présenter une observation. (Exclamations.)

Le procureur général : « Les témoins sont d'accord pour déclarer que cette expression ne visait pas M. Malvy. »

L'audience continue.

La Guerre aérienne

Un exploit de Boyau

Paris, 30 juillet. — Le sous-lieutenant Boyau, qui compte actuellement 29 appareils abattus, dont 19 ballons, partit le 23 juillet attaquer une saucisse vers Fère-en-Tardenois. Le lieutenant Decoin le protégeait au-dessus avec une patrouille. Bientô

M. Malvy devant la Haute-Cour

UNE GRANDE AUDIENCE

Paris, 29 juillet. — Les témoignages des trois présidents du conseil ont réveillé l'intérêt qui languissait au cours de l'audition des nombreux fonctionnaires.

On entend le premier témoin à décharge, M. René Viviani, ancien président du conseil, ancien garde des sceaux. Son entrée produit un certain mouvement dans la salle.

M. Viviani

M. Viviani s'avance à la barre; il est en complet veston de couleur sombre. L'ancien président du conseil, après la prestation du serment, est invité à se tourner vers la cour et à faire sa déposition.

M. Viviani : Avant d'aborder ma principale déposition, je voudrais d'abord, dit-il, éliminer quelques faits épars dans les témoignages des audiences précédentes. Je déclare d'abord opposer un démenti formel, catégorique, sans réserve, et j'espère sans réplique, à la partie de la déposition du commandant Beaudier, relative aux services de justice dont j'avais la charge. J'ai fait appliquer rigoureusement la loi sur les dénaturalisations que j'avais demandée aux Chambres. Je déclare que j'ai trouvé près du gouvernement militaire, de la Préfecture de police, du ministère de l'intérieur, le concours le plus absolu. Souvent même, M. Malvy m'a fourni des pièces pour corser les dossiers de dénaturalisation. Je vais maintenant aborder les faits d'espèce.

L'ancien président du conseil énumère alors les divers dossiers apportés par le commandant Beaudier : Spitzer, Horn, Astmann, Gauz.

M. Viviani parle ensuite des événements à Paris au moment de la déclaration de guerre.

Le gouvernement et les syndicalistes

Le 29 juillet 1914, je revenais de Stockholm avec M. le Président de la République. Je repris les services en main. Le 31 juillet, nous apprenions l'assassinat de Jaurès. M. Hennion était affolé. On croyait à une révolution. Il me demandait de retenir quatre régiments de cavalerie à Paris. Je le fis, mais j'adressai à la population un appel à l'union sacrée. Cet appel fut entendu, mais il fallait faire entrer l'union sacrée dans la réalité des faits. On ne prit aucune mesure contre aucun militant.

Je reçus également la visite de M. Maurras, me demandant que le duc d'Orléans pût servir dans l'armée française. Je ne pus accepter, estimant que, même dans ces circonstances, je ne pouvais revenir sur une loi politique.

Nous étions en face de la difficulté redoutable que je vais évoquer.

Il s'agissait de savoir si on appliquerait le carnet B, comprenant non seulement les espions, mais des ouvriers, même des avocats, des députés suspects d'avoir défendu les libertés syndicalistes. Avant mon retour de Russie, mes collègues étaient déjà d'avis de ne pas appliquer le carnet B. Comme chef du gouvernement j'ai ratifié cette opinion.

Au moment où la classe ouvrière marchait à la frontière, je crus qu'il ne fallait pas envoyer quelques-uns de ses membres dans les camps de concentration. Il aurait pu y avoir parmi eux des criminels qui se livrent à des sabotages, mais la mobilisation s'est faite admirablement. L'état-major avait prévu une défaillance de 13 %; elle n'a été que de 1 3/4 %. Il faut en faire honneur à la France. En tout cas, le gouvernement n'a rien fait pour décourager la concorde nationale. Comme il est facile après quatre ans de dire qu'on aurait pu faire des démarcations !

Je n'avais que vingt-quatre heures pour me prononcer. Quel critérium admettre ? Devais-je arrêter, avec Almereyda, Hervé, Merle, qui s'est conduit brillamment ? Ce carnet B constitué par des indicateurs qui n'ont pas à signer, c'est cela que j'aurais appliqué ? Non. Je revendique la responsabilité de mon acte.

Le « Bonnet Rouge » et Almereyda

En venant à l'affaire du « Bonnet Rouge », M. Viviani dit qu'il faut se placer dans la situation de 1914 où ce journal tirait 40,000 et a eu une attitude correcte jusqu'à la fin de 1915. Le ministre de l'intérieur avait le devoir d'essayer de garder ce journal dans le droit chemin.

M. Viviani ajoute :

Ce qui est important, c'est la date à laquelle M. Malvy a interrompu ses relations; c'est après le voyage d'Almereyda en Espagne. C'est en avril 1916 que la rencontre entre Almereyda et Duval s'est opérée. Ce qu'il faut savoir, c'est si Almereyda a dominé la politique de l'intérieur. Je réponds : Non ! J'ai eu trois intermédiaires auprès d'Almereyda : MM. Lescouvé, Faralicq, Drioux.

Le chèque Duval

J'ai reçu en juillet 1917 le dossier Duval, alors bien mince. J'y vis la photographie d'un chèque. Quel dommage que je n'aie pas reçu l'original ! Je fis appeler M. Lescouvé et lui dis qu'il fallait poursuivre. Je demandai en conseil la suspension des journaux qui pouvaient être alimentés par Duval. Une perquisition chez Almereyda a été infructueuse; mais on a trouvé le dossier de l'armée d'Orient. Le soir même, Almereyda était mort. On a attribué sa mort à M. Malvy. Convient-il de discuter cela ? Une instruction judiciaire a été cependant ouverte. J'ai prononcé des révocations pour les fautes commises; les gardiens, devenus libres de leur parole, n'ont rien révélé

Sur l'affaire Mauricius, accusé d'avoir tenu des propos inacceptables à Bourges, dans une réunion privée, il y avait prescription pour l'application de la loi de 1881, mais il restait la loi de 1914. Au conseil, à cette époque, M. Malvy a dit que Mauricius était un indicateur et avait fait découvrir sept imprimeries clandestines. Ce n'était pas une raison de ne pas poursuivre. On a interrogé Mauricius, qui a nié. La charge de la preuve incombait au ministère public. Or, il n'y avait pas eu de publicité.

L'Affaire Sébastien Faure et la C. G. T.

En ce qui concerne l'affaire Sébastien Faure, l'attitude de M. Malvy fut également, affirme M. Viviani, au-dessus de toute critique. M. Malvy ne le connaissait pas et ne fit qu'exécuter les décisions du conseil des ministres. Qu'on prenne l'ensemble ou qu'on ne prenne personne. On n'a pas le droit de prendre un homme isolé. (Mouvements.)

Le procureur reproche à M. Malvy d'avoir eu des relations avec la C. G. T., de n'avoir pas fait arrêter Merrheim. Comment le procureur a-t-il pu découvrir que M. Malvy était l'homme de la C. G. T. Il y a quinze ans, Monsieur le Procureur, que la C. G. T. est en relations avec le gouvernement. (Rires.)

L'emprise de Caillaux sur le gouvernement

J'arrive à l'emprise que M. Caillaux aurait eue sur le gouvernement. Je demande des explications à ce sujet au procureur général. Qu'est-ce que M. Caillaux ? Je n'ai jamais été de ses thuriféraires et de ses obligés. Il a été cautionné par M. Waldeck-Rousseau; ce n'est pas moi qui le tutoyais sous le ministère Clemenceau. En 1912, je lui ai refusé ma collaboration. J'ai déposé devant M. Bouchardon à son sujet. Je maintiens ma déposition. Je ne dois rien à M. Caillaux. Il ne me doit rien; je suis libre.

J'arrive à l'affaire Desclaux. J'en fus averti, en l'absence de M. Millerand, par M. Persil. J'arrive avec M. Briand au ministère de la guerre. Je téléphone au général Galliéni; le soir, Desclaux était arrêté. De juin à octobre, date à laquelle j'ai cessé d'être président du conseil, que peut-on apporter pour prouver l'intervention de M. Caillaux, qui était en Argentine ?

Les actes inconnus du conseil des ministres

On dit : Il y a eu de la part de M. Malvy des actes inconnus du conseil des ministres. C'est vrai. Mais chaque ministre ne peut apporter au conseil toutes les affaires qui l'occupent, surtout le ministre de l'intérieur, dans le cabinet duquel viennent retentir toutes les sonneries téléphoniques de France.

M. VIVIANI COUVRE M. MALVY

L'ancien président du conseil, dans un grand élan oratoire au cours duquel il glorifie le général Galliéni, qui avec Joffre et toute l'armée participa à la victoire de l'armée, qui était au-dessus de toute influence, surtout de celle d'un jeune homme comme M. Malvy, s'indigne qu'on ait pu entendre des policiers d'avant-hier choquer leurs rancunes et des officiers suspecter l'ancien ministre de la guerre d'avoir obéi à des suggestions en supprimant le deuxième bureau.

Le gouvernement actuel, que je soutiens, dit-il, a été l'héritier des efforts de ses devanciers, ouvriers des heures délicates. Les plus difficiles ont peut-être été celles où M. Millerand me fit savoir, en septembre 1915, que les munitions commençaient à manquer. Il a fallu faire appel au génie industriel de la France, user d'expédients, prendre les spécialistes au front. Nous le pûmes grâce au calme splendide de notre démocratie, alors que chez nos ennemis des marins jetaient leurs amiraux à la mer. Ce fut parce que peut-être la politique du gouvernement fut sage.

Je regarde M. Malvy. J'ai l'esprit assez haut pour qu'il ne puisse être gagné par l'esprit de camaraderie. J'ai des amis, pas ce qu'on appelle des camarades. Je sais ce que M. Malvy, abandonné des amis de la prospérité, ce que sa famille ont pu souffrir. Il s'agit de justice. Est-il critiquable ? Est-ce que par défaut de méthode ou de psychologie, ayant une bonne foi, à qui ses collaborateurs ont rendu hommage, il a eu le tort de croire à autant de bonne foi chez d'autres ? Pour résoudre la question, suis-je devant un Sénat jugeant la politique d'un gouvernement ? Non. Je suis devant une cour de justice.

Il s'agit alors de savoir si, engageant sa conscience dans des complicités criminelles, M. Malvy s'est exposé aux rigueurs du Code pénal. Il s'agit de savoir si le crime de forfaiture a été commis. Eh bien ! lorsque la lettre de M. Daudet a été connue, j'ai dit : « Non, ce n'est pas possible ». Je l'ai piétinée tout de suite. Je l'ai dit sans craindre les outrages. J'écarte toute idée attendrissante, j'écarte l'image de cette sainte femme qui pleure attendant la fin de ce procès. J'ai parlé avec toute ma raison. J'ai engagé la plénitude de ma conscience. »

L'audience est suspendue à quatre heures et demie.

Audition de M. Aristide Briand

L'audience est reprise à cinq heures.

M. Aristide Briand fait sa déposition. Il commence en disant qu'il voudrait d'abord faire justice d'une légende disant que les anciens présidents du conseil avaient dû subir la présence de M. Malvy, par suite de l'intervention d'une personnalité politique. Il ajoute que M. Malvy n'était pas de ses amis politiques, qu'il avait toujours combattu sa politique et que la personnalité visée était aussi son ennemi politique.

Lorsque je formai mon cabinet, dit-il, il n'y avait pas crise ministérielle; le ministère Viviani se retirait. La situation était grave, surtout en Orient; nous étions à la veille d'offensives terribles.

Je fis part à M. Malvy d'une conversation d'une autorité qui considérait qu'il était bien jeune et que sa place serait peut-être mieux à un autre poste qu'à l'intérieur. M. Malvy me dit que ce serait une atteinte à sa dignité, ayant rempli son ministère de l'intérieur, mais qu'il soutiendrait mon gouvernement sans en faire partie. Je constituai mon cabinet sans lui. Ce n'est qu'à la dernière heure que, sur une intervention d'une personnalité respectée par tous, M. Malvy rentra dans mon cabinet. M. Malvy ne s'est donc pas accroché à la pas imposé au pouvoir, comme on l'a dit. On ne me

M. BRIAND ET LE MOUVEMENT OUVRIER

L'ancien président du conseil parle un langage posé, sur lequel il appuie à chaque mot, comme pour mieux persuader et qui contraste avec la fougue du précédent témoin.

M. Briand revendique la responsabilité de la politique que son gouvernement a pratiquée, comme le gouvernement précédent, politique de confiance dans des hommes comme Jouhaux, qui parlent au nom de la classe ouvrière.

Mais cette politique, dit-il, c'est aussi celle du gouvernement actuel, dont on ne peut pas suspecter le chef de faiblesse

Et d'autre part, quelques jours plus tard avant prté mon ministre de l'intérieur d'aviser nos collègues au Parlement de ne plus s'égarer dans une telle maison suspecte, il accomplit loyalement cette mission. Donc, jusqu'à preuve du contraire, je considère qu'il a exécuté les décisions du gouvernement.

CONTRE LA PROPAGANDE PACIFISTE

M. Briand affirme que les instructions du gouvernement contre la propagande pacifiste étaient catégoriques.

M. Briand : Il paraît que certains fonctionnaires sont venus à cette barre vous dire leurs angoisses patriotiques. Ces angoisses sont bien tardives. En effet, j'étais en relations avec ces fonctionnaires et leur devoir était de me saisir de leurs angoisses patriotiques, s'ils en avaient eu. D'ailleurs, de nombreuses perquisitions ont été faites contre les anarchistes et il y en a eu contre Sébastien Faure quand on s'aperçut qu'il recommençait sa propagande.

La preuve que le « Bonnet Rouge » n'était pas satisfait de la conduite de mon gouvernement à son sujet, c'est qu'il m'injuriait quotidiennement et copieusement. Il accueillit, au contraire, avec sympathie mes successeurs, qui n'avaient rien fait pour la mériter. Donc, M. Malvy avait bien suivi mes instructions.

M. Briand dit qu'il n'y a pas eu suppression, mais transformation du deuxième bureau, et il s'étonne que les officiers de ce bureau aient attendu la Haute-Cour pour se plaindre.

Le Remplacement du général Maunoury

On a dit que c'est pour assouvir des rancunes que le gouvernement a frappé le général Maunoury, gouverneur militaire de Paris. L'ancien président laisse tomber une à une ses paroles avec une émotion contenue.

M. Briand : Nous avons attendu la dernière minute pour prendre une mesure qui nous coûtait. Mais nous étions en pleine période de Verdun; il fallait prévoir le rôle du camp retranché de Paris. L'opération chirurgicale n'ayant pas réussi, nous ne pouvions conserver un gouverneur aveugle.

Le ministre fit part de la mesure au général Maunoury, qui ne se plaignit pas.

Les grèves

Pendant seize mois que j'ai été à la présidence, le moral du pays n'a pas fléchi un instant, ni à l'arrière ni à l'avant. Il n'y a pas eu la moindre grève, la moindre émeute. La classe ouvrière et ses organisations se sont données entièrement pour doter notre armée de ce magnifique matériel.

Je me suis trouvé quelquefois en face d'événements tragiques, soulevé par un simple rapport de police dont les allégations ne pouvaient être étayées par aucun témoignage. Après ces heures et dans des moments aussi délicats, on est prudent. Contre les traîtres toute rigueur, oui ! et nous n'y avons jamais manqué. J'ai vu souvent le préfet de police. Si j'avais su qu'il fût inquiet, qu'il eût des difficultés avec son ministre, aurais-je hésité à me séparer de mon collaborateur ? Au contraire, j'ai toujours su qu'aucun trouble n'était à craindre. S'il s'en est produit, cela a été après mon départ, et à ce moment sans doute, les événements de Russie ont eu une influence. Mais voyez combien cette dépression a été brève et comme tous se sont ressaisis.

Pendant mon gouvernement, aucune réunion corporative ne fut autorisée qui n'eût un objet uniquement économique. Le ministre de l'intérieur, je le répète, a suivi mes instructions vis-à-vis des Syndicats. Sur les faits particuliers, je persiste à croire qu'il a fait de même, jusqu'à preuve du contraire.

En ce qui concerne le deuxième bureau et la préfecture de police, je dois croire que s'ils avaient rencontré des difficultés de la part du ministre de l'intérieur, ils m'en auraient fait saisir par leurs chefs. Or, je n'ai jamais été saisi de pareilles plaintes. »

Après diverses questions posées à M. Briand par le procureur général, le bâtonnier Bourdillon et M. Mougeot, M. Briand rappelle à ce dernier que c'est lui qui a introduit l'instance contre Bolo.

Déposition de M. Ribot

A six heures quinze, M. Ribot commence sa déposition.

M. Malvy, dit-il, n'est pas de mes amis politiques. Pendant les trois années que j'ai vécu côte à côte avec lui dans les différents conseils, je n'ai jamais eu l'impression que M. Malvy ne collaborait pas sincèrement à l'œuvre commune de défense nationale. M. Malvy demande à ses anciens présidents du conseil d'affirmer que la politique qu'il a suivie était celle qui avait été décidée par les différents gouvernements qui se sont succédé. Je le fais en toute liberté d'esprit. C'était une politique hardie. Je m'y suis rallié pleinement. Elle a été couronnée par le succès, et il faut remercier M. Malvy de l'avoir appliquée.

Le conseil des ministres n'a pas à entrer dans les détails d'administration d'un département ministériel. Mais chaque ministre entretient fréquemment le conseil d'un certain nombre de faits importants.

LES MUTINERIES DE 1917

Il faut que je vous mette au courant de mes angoisses en mai et juin 1917. Il fallait être vigilant et ferme, mais ne croyez pas que ce sont les quelques milliers de tracts distribués qui ont été la cause de l'agitation qui s'est alors manifestée. Il y avait trois ans de guerre, des cantonnements insuffisants, une surveillance insuffisante aux gares encombrées de permissionnaires, pas de police des trains; nous avons vu des mesures rapides. Mais tout cela créait un terrain favorable à une propagande regrettable. Et puis, il y avait la révolution russe, qui se termina par un crime. Il y avait la paix de Brest-Litovsk, qui fut un crime aussi contre les alliés.

Il y avait aussi cette offensive de l'Aisne, qui ne fut pas un échec, qui fut un succès, mais pas celui qu'on avait espéré. Malheureusement, on avait trop escompté ce succès, on avait exagéré les pertes, exagéré les fautes du commandement.

Ah ! messieurs, qu'on ne se hâte pas de juger les actes de nos généraux devant des juridictions rapides ! Des mutineries se produisirent : le général Pétain sut les apaiser. Il a rendu un service éminent au pays.

M. Ribot justifie la politique de M. Malvy et du gouvernement au sujet de Sébastien Faure, de Mauricius et de la délivrance des passeports aux réfugiés russes sur la demande du gouvernement de Kerensky. Il conclut ainsi :

tisme.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de responsabilités politiques, mais de responsabilités pénales. M. Malvy a été accusé d'avoir trahi son pays et d'avoir fomenté des mutineries militaires. Il n'y a pas eu un commencement de preuve. On retient l'accusation de trahison par complicité. Mais cela suppose-t-il qu'il y a eu volonté criminelle d'aider à la trahison ? Cette volonté criminelle, on ne la découvrira pas, il n'est pas possible que, pendant trois ans, je n'aie pas vu que j'avais à côté de moi un traître. Il y avait dans les conseils des ministres des hommes considérables : aucun n'a eu des inquiétudes à ce point de vue. M. le maréchal Joffre et le général Nivelle auraient-ils accueilli M. Malvy comme ils l'ont fait ? C'est une accusation atroce que de dire qu'un ministre a pu trahir. Je dis avec toute ma sincérité qu'à aucun moment M. Malvy n'a manqué à son devoir de patriotisme.

L'audience est levée à sept heures et renvoyée à demain neuf heures.

SPORTS

Fellonneau est mort

Encore un deuil cruel qui vient frapper la grande famille sportive. Un des plus merveilleux spécimens de l'athlétisme français, un des plus braves parmi les plus braves sportifs, notre grand ami le lieutenant aviateur Henri Fellonneau vient de tomber glorieusement.

Henri Fellonneau, véritable modèle de culture physique, est un des nôtres. Il fut, pendant de très nombreuses années, un des plus brillants joueurs de rugby de l'Union athlétique libournaise. Ses qualités l'avaient fait désigner pour faire partie de l'équipe de France et il défendit très souvent nos couleurs dans les compétitions internationales.

Avant la guerre, il avait fondé, à Paris, avec cet autre superbe athlète, Geo André, une salle de culture physique.

Il jouait en dernier lieu sous les couleurs du Racing-Club de France et il faisait partie de l'équipe champion de France.

Après une blessure, Henri Fellonneau était passé dans l'aviation. Récemment affecté à une escadrille de chasse — l'escadrille de son ami Boyau — le lieutenant Fellonneau venait de se signaler par de brillants exploits. Il allait tenir la promesse qu'il avait faite au lendemain de la finale du championnat de rugby : s'inscrire en bonne place au palmarès des « as », pour ajouter un nom de sportif du Sud-Ouest sur la liste glorieuse.

Hélas ! Henri Fellonneau vient de tomber, en plein combat, en pleine force, en pleine jeunesse.

L'athlétisme français perd en lui un de ses meilleurs champions; tous ceux qui ont eu la joie de le connaître perdent un aimable camarade, loyal et bon.

Nous pleurons un de nos plus sincères amis.

R. H.

LIRE dans *La Gironde* les Dernières nouvelles, à midi

BORDEAUX

1

Il y a un an

31 JUILLET 1917

Dans les Flandres, les armées française et anglaise pénètrent dans les lignes ennemies sur une profondeur de quatre kilomètres.

Le Sénat vote l'impôt sur le revenu.

Le préfet et le maire au marché de première main

En compagnie de M. Olivier Bascou, préfet de la Gironde, M. Charles Gruet, maire de Bordeaux, s'est rendu mardi matin au marché des Capucins, afin de se rendre compte des résultats obtenus à la suite des mesures administratives récemment prises pour la réorganisation de ce marché.

Le préfet et le maire ont été l'objet d'un accueil des plus chaleureux, aussi bien de la part de la population que des marchands.

Signalons que M. Charles Gruet a relevé personnellement deux contraventions, notamment contre un encanteur qui, ayant mis un objet d'alimentation aux enchères, l'avait retiré parce que cet objet n'avait pas atteint le prix auquel il l'estimait.

Rappelons à ce sujet que toute pièce mise en vente doit être adjugée au dernier enchérisseur, quel que soit le prix atteint par elle. L'encanteur ou le marchand n'ont pas le droit de la retirer sous le prétexte que les enchères ne sont pas montées assez haut.

L'incendie du château Martet

TROIS ARRESTATIONS

Dans la nuit du 26 au 27 juin dernier, un incendie détruisit un château situé au hameau du Barrail, commune d'Eynesses, appartenant à M. Martet

M. Richard, commissaire de police mobile chargé de l'enquête, estima que l'incendie aurait été allumé par deux individus, à l'instigation d'une domestique vigneronne de M. Martet.

Cette femme avait commis dans le château un vol assez important et sachant que les deux individus en question nourrissaient contre M. Martet une haine profonde, elle excita leur désir de vengeance et les amena à incendier le château pour faire disparaître les traces du vol.

M. Richard a pu retrouver une grande partie des objets dérobés et obtenu les aveux complets de la domestique qui accuse formellement les deux hommes d'avoir incendié le château. Elle a dit que le feu avait été mis au grenier après que le plancher eut été copieusement arrosé de pétrole.

Les deux hommes mis en cause nient toute participation au crime.

Ils ont été conduits à Libourne et, comme la femme, écroués à la maison d'arrêt de cette ville.

Le crime de La Souys

Lundi matin, les magistrats du parquet de Bordeaux se sont rendus à La Souys où MM. Vialles et Quérillac, commissaires de la police mobile, leur ont communiqué les résultats de l'enquête ouverte au sujet du meurtre du marchand de lacets Etienne Ladevèze.

M. le docteur Salesses, médecin-légiste, chargé d'effectuer l'autopsie du cadavre, a reconnu que Ladevèze a été frappé de neuf coups de couteau, ce qui établit qu'il a lutté énergiquement contre son agresseur. La blessure qui a déterminé la mort a ouvert entièrement la gorge, tranchant la carotide et amenant une hémorragie abondante. Ladevèze a perdu tout son sang par cette horrible blessure. Les autres intéressent le menton, les joues et les mains.

Le vol est bien le mobile du crime : l'assassin a dû trouver une centaine de francs dans les poches de sa victime.

Le cadavre n'a certainement pas été traîné : Ladevèze est mort à l'endroit même où il a été assailli, non loin d'un camp de Marocains.

La férocité avec laquelle son meurtrier lui a ouvert la gorge et le fait que le criminel a emporté les chaussures du mort limitent le cercle des recherches : la police mobile sait où conduire son enquête. Cette enquête MM. Vialles et Quérillac la poursuivent si activement qu'on est en droit d'espérer qu'avant peu de jours ils pourront arrêter le coupable et l'amener devant M. le juge Dubernet de Bosq, d'ores et déjà désigné pour suivre l'instruction de cette affaire.

LA VIANDE

meilleur marché que la morue

Bœuf de l'Argentine : Os à la reine et jointure, 0 fr. 20; cou et poitrine, 0 fr. 80.
Aiguillette, 1 fr. 10; entrecôtes, 2 fr. 20
Mouton extra de la Nouvelle-Zélande :
Gigot, côtelette, 2 fr. 20
Epaule, parisiennes, 1 fr.; ragoût, 0 fr. 80 le demi-kilo

Boucherie RAOUL, 71, cours Alsace-Lorraine

PETITE CHRONIQUE

La cambriole. — M. Simon, ostréiculteur, demeurant 69, rue Porte-Dijeaux, se trouve actuellement à la campagne. Des malfaiteurs ont profité de cette absence. Après s'être introduits, par effraction, dans les appartements, ils ont fouillé les meubles. On ignore l'importance du vol.

Il fait chaud ! — C'est pour cette raison, sans doute, que quatre ventilateurs électriques ont été dérobés, dans la matinée du 27 juillet, dans une salle de Cinéma, cours Victor-Hugo. L'après-midi de ce même jour, des individus, probablement les auteurs du vol, passant rue de la Bourse, à la vue d'agents de police, se débarrassèrent d'un ventilateur en le jetant dans un magasin. Ils prirent la fuite et ne purent être rejoints.

Dans un wagon, 36 sacs de lentilles, du poids de quatre-vingts kilos chacun, ont été volés au préjudice de l'armée. Ce wagon était en station près des docks.

Le feu. — Un commencement d'incendie, provoqué par un court-circuit, croit-on, s'est déclaré dans une chambre, au premier étage d'un immeuble de la rue Huguerie. Les pompiers ont pu l'éteindre au bout de quelques minutes.

Probité. — Une fillette de neuf ans, Henriette Guiraud, demeurant 6, rue Sainte-Thérèse, a trouvé un porte-monnaie contenant la somme de vingt francs. L'honnête enfant s'est empressée de le remettre au commissariat de l'arrondissement.

La Sauvegarde du Poilu

Mercredi soir, à 20 h. 30, aura lieu dans la coquette salle du théâtre des Nouveautés, rue Servandoni, une grande soirée de gala, organisée par la Mutuelle bordelaise des mutilés la Sauvegarde du Poilu au bénéfice de sa caisse de secours.

Des artistes amis du public bordelais prêteront leur gracieux concours.

La région économique de Bordeaux

Une importante conférence à la Chambre de commerce

A maintes reprises, nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs de diverses propositions tendant à sortir du cadre trop étroit du département, qui, par suite de la transformation et du développement des communications, repose aujourd'hui sur des données fausses, et à organiser notre vie économique sur des bases nouvelles en divisant la France en régions.

Dans une étude toute récente — elle date d'août 1917 — le ministre du commerce et de l'industrie examine, avec les promoteurs de ces propositions, MM. Vidal de La Blache et Jean Hennessy entre autres, cette grosse question.

Tout d'abord, pour répondre sans doute à des appréhensions que le vent d'étatisme néfaste qui souffle en ce moment aurait pu faire naître, le ministre déclare que ce n'est pas « pour donner à un ministère un système de divisions administratives dont il est encore dépourvu, que l'on propose de créer ce système de régions, et il conclut en ces termes sur ce point :

« Il s'agirait en somme de s'appuyer sur les articles 18 et 24 de la loi du 9 avril 1918 qui donne aux Chambres de commerce le droit de correspondre directement entre elles, de se concerter, de se réunir en des conférences, d'entreprendre et de réaliser à frais communs des travaux d'intérêt collectif. On ne toucherait donc en rien à leur existence autonome et à leur organisation intérieure. On se bornerait à former, entre Chambres voisines, et **quand celles-ci y consentiraient,** des bureaux permanents où elles seraient représentées et qui seraient un élément essentiel du Comité régional d'action économique. »

Cette déclaration officielle était nécessaire. Il ne faudrait pas, en effet, que la réalisation du projet eût pour corollaire la création d'un nouveau groupe coûteux de fonctionnaires : préfets, inspecteurs, contrôleurs régionaux, etc., imposant les volontés d'en haut et enlevant aux régions actuellement représentées la zone d'influence ou par le groupement des Chambres de commerce, les fécondes initiatives dont elles ont depuis longtemps déjà fait preuve, et qui, en ces heures troublées, se sont si utilement et si patriotiquement manifestées.

Car il ne faudrait pas croire que l'organisation des régions économiques soit une nouveauté absolue. En fait, notamment pour la région de Bordeaux, l'institution existe grâce à l'initiative de notre Chambre de commerce, des Chambres de commerce de la région, des corps constitués et des grands groupements industriels et commerciaux, cette œuvre est résolue et fonctionne chez nous Chaque fois qu'il s'agit de faire une création utile et importante à Bordeaux ou dans le département, nous voyons la Chambre de commerce, le Conseil général et le Conseil municipal intimement unis pour étudier et organiser le projet qui leur est soumis. Lorsqu'il est question de grands travaux, d'une organisation quelconque intéressant la région, l'arrière-pays sur lequel notre port ou notre ville peuvent exercer leur influence, les Chambres de commerce viennent se grouper autour de celle de Bordeaux pour examiner en commun le travail à accomplir. C'est dans ces conditions qu'à plusieurs reprises d'importantes conférences régionales eurent lieu soit à l'hôtel de ville, soit au palais de la Bourse.

Dans son exposé, le ministre du commerce et de l'industrie ne préconise pas autre chose. Après avoir déclaré qu'il convient de rechercher ce que l'on pourrait faire après entente avec les régions, les départements, les arrondissements, les villes ou les collectivités intéressées, il dit en particulier, en ce qui concerne les ports :

« D'abord, la fonction des grands ports a pris, dans la vie moderne, une importance croissante, à mesure que se développait le commerce d'outre-mer, condition nécessaire à l'apport des matières premières et des denrées alimentaires, de l'exportation de la plupart de nos propres matières et d'une part considérable de nos produits fabriqués. Les caractères mêmes de la vie maritime actuelle ont imposé à nos ports, que la nature a faits si nombreux, la règle de concentration. Cette évolution se poursuivra, sous peine de déchéance après la guerre. »

Et plus loin, il ajoute que, pour que les régions économiques rendent les services qu'on doit en attendre, il faut qu'on s'appuie, pour leur organisation, sur celles formées depuis plusieurs années déjà autour des grands centres urbains.

Enfin, sans avoir la prétention de limiter lui-même les nouvelles régions, et en laissant aux Chambres de commerce la faculté de se grouper dans les conditions qui leur paraîtront les plus profitables aux intérêts dont elles ont la charge, le ministre déclare qu'on devrait laisser à ces régions, qui pourraient être au nombre de seize — Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Grenoble, Lyon, Dijon, Nancy, Paris, Orléans et Clermont-Ferrand — une certaine facilité d'interpénétration réciproque.

En résumé, c'est, dit-il, « un ensemble d'intérêts qu'il s'agit de grouper, un faisceau qu'il faut constituer, en essayant de déterminer les caractéristiques essentielles de la région et d'établir entre les régions un équilibre très relatif et d'ailleurs perpétuellement instable... »

Le ministre du commerce et de l'industrie poursuit une sorte d'enquête en France, afin d'organiser ces groupements. Trois de ses délégués, MM. Fighiéra, Hausser et Allégret sont en ce moment à Bordeaux, et seront reçus, aujourd'hui mardi, à deux heures de l'après-midi, au palais de la Bourse, par notre Chambre de commerce, qui a organisé une réunion des Chambres de commerce et des représentants des régions intéressées à la formation de la sixième région économique, dont Bordeaux est le centre.

On comprend tout l'intérêt qui s'attache à cette séance, dont nous feront connaître les résultats.

Théâtres et Concerts

Trianon-Théâtre

SUCCES ! SUCCES ! SUCCES !

Quatre-vingt-dix représentations n'ont pas diminué le succès de la revue « Oh ! la... là... », qui se joue invariablement devant des salles combles. Les scènes nouvelles, avec **Musidora, L. Hegoburu, Marta,** etc.; **Dufleuve, Galan, Traber, Rousseau, Guise,** etc., obtiennent un gros succès, ainsi que **CHARLOTTE VAL D'OR** dans son nouveau répertoire.

JEUDI, grande matinée de famille.

VENDREDI, gala extraordinaire. Renouvellement de la revue, **GALAN** et **Rousseau,** dans une inénarrable scène locale. Débuts de **DALBAN,** le phénomène vocal, pour la première fois à Bordeaux. Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

Dernières de la Revue. — Tout Bordeaux voudra fêter une dernière fois la revue et les excellents artistes qui la jouent. Les scènes nouvelles restent au programme. Dimanche 4 août, clôture de la saison.

SPECTACLES

MARDI 30 JUILLET

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Les deux Orphelines ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : « A tire d'aile ».
TRIANON. — 8 h. 30 : « Oh ! là... là... », avec C. Val-d'Or.
SCALA. — 8 h. 30 : « Tout à l'air ! »
ALHAMBRA. — Cinéma-Skating.

MALACEINE
POUDRE DE RIZ

ÉTAT CIVIL

DECES du 29 juillet

Fernand Becquet, 5 ans, passage Binet.
Désir Lopès-Silva, 3 ans, rue Mazarin.
Noëlie Raou, 36 ans, r. François-de-Sourdis, 90.
Paul Guitard, 45 ans, rue Belleville, 112.
Paul Trotel, 45 ans, rue Vieille-Tour, 26.
François Rey, 51 ans, rue Ligier, 58.
François Lafitte, 55 ans, rue Reinette, 65.

Décès militaires

Lucien Reber, 20 ans, hôpital auxiliaire 12.
Jean-Marie Bourbigou, 47 ans hôpital 36.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Emile Fourcaud, M. et Mme Marc Fourcaud et leurs enfants, le capitaine et Mme B. Cazalet, les familles Fourcaud, Taupier-Létage, Daniel Franc de Ferrière, Roudier, Marrot, Dubois, Dutard, Maurin prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Emile FOURCAUD,

ancien maire de Flaujagues,

leur époux père, grand-père et cousin, qui auront lieu le **mercredi 31 juillet,** à quatorze heures, à Flaujagues (Gironde).

CONVOI FUNÈBRE M. J. Jude (aux armées), Mme J. Jude; les familles Manuaut, Larrère, Pargade, Gallot, Dufeite, Prévot prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Jeanne-Yvonne JUDE,

leur fille, petite-fille, nièce et cousine, qui auront lieu le **mercredi 31 juillet 1918,** en l'église Saint-Bruno.

On se réunira salle d'attente de cette paroisse, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Henri-Albert Cavalier (au front), Mme Georges Saint-Anac, M. Paul Robinet, avoué à la cour (mobilisé), et Mme Paul Robinet; sous-lieutenant J. Adolphe Pichard (au front), et Mme J.-Adolphe Pichard; M. Paul Saint-Anac, Mlles Marguerite et Raymonde Saint-Anac; Mlles Marthe et Georgy Robinet, Mlle Jacqueline Pichard, M. Roger Cavalier, les familles Compère, Lapouble et Capelle prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Albert CAVALIER,

leur père, beau-père, grand-père, frère et cousin, qui auront lieu le **mercredi 31 juillet,** en l'église Saint-Bruno.

On se réunira au presbytère de cette paroisse à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme E. Joyeux, MM. Pierre, Henry et Edouard Joyeux, Mlle L. Haure, M. et Mme Bourbon et leur fils, les familles Joyeux, Paris et Gouin prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Edward JOYEUX,

leur époux, père, beau-père, gendre, frère, beau-frère, qui auront lieu le **mercredi 31 juillet 1918,** en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à trois heures un quart, d'où le convoi partira à trois heures trois quarts.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Fernand Larrodé, les familles Larrodé, Dussutour, Cazaban, Fayolle et Salinier prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Fernand LARRODÉ,

qui auront lieu le **mercredi 31 juillet,** en l'église Saint-Ferdinand.

On se réunira à la maison mortuaire, 30, rue de Lasseppe, à une heure un quart, d'où le convoi partira à une heure trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS Mme veuve Albert Lefranc, M. André Lefranc, juge au tribunal de Bazas; M. Gabriel Lefranc, sergent mitrailleur (aux armées